

DÉCHETS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES :
ÉCHÉANCE EUROPÉENNE D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

Démantèlement, broyage, recyclage : des activités en plein essor

PRATIQUES



Démantèlement et tri
chez Envie 2E à Rennes

Que faire des équipements électriques et électroniques (ordinateurs, copieurs, imprimantes, etc.) parvenus en fin de vie ? Une réglementation européenne, fondamentale dans le domaine de la protection de l'environnement, prochainement applicable, implique des obligations sur la gestion des déchets (DEEE) pour les fournisseurs et les utilisateurs.

La directive européenne sur la gestion des DEEE devait entrer en vigueur le 13 août 2005. L'organisation française n'étant pas mise à jour, son application ne devrait devenir obligatoire qu'à la fin de l'année. Le principe de base est de rendre les producteurs, distributeurs de marque et importateurs, responsables de la récupération et de la gestion de leurs matériels usagés. Concrètement, il revient à l'entreprise utilisatrice de faire en sorte, à son compte, que le matériel soit récupéré par une structure cohérente qui le

traitera. Le financement de cette opération de traitement sera ensuite pris en charge par le fabricant ou son distributeur. D'un bout à l'autre des opérations effectuées, un marquage identifiable permettra une traçabilité obligatoire.

Les fabricants de matériels et leurs importateurs et distributeurs peuvent limiter leur intervention en se contentant de financer chaque gestion de déchets effectuée par une entreprise spécialisée. Dans tous les cas, cette part de financement sera visible dès la vente du maté-

Des tonnes qui se multiplient

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) représentent actuellement plus de 6 millions de tonnes par an en Europe (déchets blancs : gros électroménager ; brun : petit électroménager et audiovisuel ; gris : équipement bureautique et informatique), avec une croissance de 3 à 5 % par an. Dans dix ans, ce volume devrait doubler.

A partir du 1^{er} juillet 2006, les équipements électriques et électroniques devront être conçus avec une interdiction ou une limitation de matières empêchant ou limitant le démantèlement et la valorisation (plomb, mercure, certains chromes...).



riel, et c'est bien sûr l'acheteur qui la paiera au départ. La question reste posée pour les matériels qui seront en fin de vie à partir de l'application de la directive et lancés à un moment où ce financement n'était pas prévu. Certains groupes de fabricants ont toutefois étudié ce problème, qui relève de la protection de l'environnement, et mis au point des solutions particulières. Par exemple, les groupes HP France, Braun, Electrolux et Sony se sont associés pour créer l'ERP (European Recycling Platform), " dont l'objectif est de créer un modèle efficace de récupération et de traitement des DEEE en Europe ". En France, l'opérateur Geodis prendra en charge l'enlèvement, le transport, le retraitement et le suivi de l'exécution des obligations.

Canon, une longueur d'avance

Depuis juin 2004, Canon va encore beaucoup plus loin, en confiant à son usine Canon Bretagne (Liffré, 35) le soin de recycler les DEEE de sa marque, en liaison avec un partenaire Regain Eco Plast, allant vers un taux de valorisation de 85 % (contre 75 % obligatoires à partir de décembre 2006) et un taux de recyclage-réutilisation de 75 % (futur obligatoire : 65 %).

La plupart des entreprises et collectivités utilisatrices, y compris les PME et artisans pouvant s'associer entre eux pour faciliter les récupérations des matériels par les entreprises de service, ont déjà plus ou moins pris l'habitude de s'adresser à des structures locales pour prendre en charge les matériels en fin de vie. Un monde qui est souvent proche de la réinsertion des personnes en difficulté ou de l'emploi des personnes handicapées. C'est le cas en Bretagne pour Envie 2E, association d'insertion sociale, présente depuis 1998 en Ille-et-Vilaine, spécialisée dans l'électroménager, qui s'étend désormais à la fois vers le monde du matériel professionnel DEEE et vers les Côtes-d'Armor. APF (Ateliers de Fouesnant), assure depuis le début de cette année le démantèlement pour collectivités et industriels, pour le Finistère et le Morbihan.

Parmi les entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des DEEE, citons encore Sita Ouest (Vannes), qui s'appuie sur plusieurs centres de traitement en France, en propriété ou en partenariat. Ou encore Dauphin Environnement, travaillant avec des partenaires chargés de récupération sur l'ensemble de la Bretagne (entre autres), qui traite la quasi-totalité des matériels récupérés.

Ces entreprises spécialisées récupèrent, en

Un groupe impliqué

Le groupe informatique Sodifrance (800 salariés), dont les principaux sites sont à Rennes et Nantes, est un très grand consommateur de matériels électriques et électroniques. Il n'a pas attendu la réglementation européenne pour gérer de façon rationnelle ses matériels usagés, par le biais de sa structure Infogérance, qui prend en charge la vie de son matériel de son achat à la " fin de vie " en passant par la gestion courante.



" Les matériels en fin de vie sont stockés en interne, explique Marc Le Halter, chef de projet Infogérance. Nous les dépouillons autant que possible, en retirant toutes les valeurs réutilisables (CD, barrettes etc.), de façon à ne jeter que ce qui n'est pas réutilisable ou dont la réparation serait trop coûteuse. Une fois par an, nous louons auprès de notre prestataire Onyx quatre ou cinq bacs d'environ un mètre-cube dans lesquels nous installons les matériels dépouillés. Compte-tenu du coût de cette opération, nous avons intérêt à ce que les matériels soient aussi légers, donc aussi dépouillés que possible. Les bacs partent alors chez Onyx qui est habilité pour le processus de recyclage et de destruction. " Sodifrance applique une politique interne d'utilisation aussi longue que possible, d'un usage à l'autre, de tout matériel ayant encore de la valeur, quel que soit son âge : " Cette année, nous avons jeté des écrans qui dataient de 1997 " .

les collectant elles-mêmes ou en se les faisant livrer, les matériels en fin de vie. Ils sont alors triés et dépollués. Ils partent ensuite dans différentes directions : recyclage total ou partiel et revente lorsque c'est possible ;

démantèlement, broyage, valorisation des déchets ; incinération avec récupération d'énergie pour ce qui ne peut être valorisé.

■ Anne Erwan



Une solution pour vos DEEE ?

Opération de déstockage,
Mise à disposition de conteneurs spéciaux DEEE,
Collecte, tri, démantèlement, dépollution,
Valorisation et traitement,
Traçabilité,

Une solution SITA à Cesson-Sevigné
Tél : 02 99 86 19 04
Fax : 02 99 86 19 05